



COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE

(Large diffusion)

En application du Décret N°25.052 du 11 février 2025 fixant la liste des pays retenus pour l'inscription des Centrafricains de l'Etranger sur les listes électorales, le scrutin de l'élection présidentielle du 28 Décembre 2025 se déroulera en France dans les centres de vote suivants : **Paris, Lille, Lyon et Toulouse.**

Les villes principales rattachées aux différents centres de vote se présentent comme suit :

➤ **Centre de vote de Paris**

- Villes principales : **Paris, Orléans, Tours, Nantes, Reims, Blois, le Mans, Caen, le Havre, Troyes, Rennes, Quimper, Angers;**

➤ **Centre de vote de Lille**

- Villes principales : **Lille, Nancy, Strasbourg, Metz, Amiens, Mulhouse, Colmar, Arras, Roubaix, Douai, Dunkerque, Calais, Valenciennes, Château-Thierry, Saint Quentin, Tourcoing;**

➤ **Centre de vote de Lyon**

- Villes principales : **Lyon, Bourg-en-Bresse, Grenoble, Saint-Etienne, Nice, Besançon, Dijon, Belfort, Villefranche, Charnay, Chalon-sur-Saône ;**

➤ **Centre de vote de Toulouse**

- Villes principales : **Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Albi, Montauban, Castres, Narbonne, Pau, Perpignan, Bézier, Tarbes, Foix.**

L'Ambassade, Haute Représentation de la République Centrafricaine auprès de la République française compte sur la compréhension habituelle des compatriotes de la communauté centrafricaine de France pour une large diffusion du présent communiqué.

Fait à Paris le 15 Décembre 2025



Flavien MBATA
Ambassadeur